



Élections du Comité d'Établissement - 1er tour

22 novembre 2011

ITR&SI - Innovation Technologies, Réseaux et Systèmes d'Information

Choisissez le meilleur des CE, votez CFE-CGC/UNSA !

■ Comment le Comité d'Établissement peut-il infléchir la politique de l'entreprise ?

Le Comité d'Établissement a deux missions principales :

- Interpeller la Direction de l'entreprise, pour représenter et défendre les intérêts des personnels dans le cadre des réorganisations, des décisions relatives à la gestion économique et financière de l'entreprise, à la formation professionnelle, à l'égalité homme/femme, à l'organisation du travail. Le CE peut imposer à la Direction de préciser davantage ses projets en refusant de rendre un avis s'il n'a pas toutes les informations nécessaires à la compréhension du projet, saisir l'Inspection du Travail ou les instances judiciaires si le droit n'est pas respecté dans les procédures de consultation.
- Mettre en place et gérer les activités sociales et culturelles (ASC) pour les personnels de son périmètre CE.

L'ensemble de ces Comités d'Établissement désigne le Comité Central d'Unité Économique et Sociale (CCUES) auquel l'entreprise doit présenter les sujets concernant tout le personnel et auquel les CE peuvent déléguer tout ou partie des Activités Sociales et Culturelles (prestations CE).

■ Nos engagements

- Exercer notre expertise pour analyser tous les projets de la Direction concernant l'établissement (réorganisations, déménagements...)
- Vérifier qu'ils sont pertinents au regard des métiers et de l'organisation du travail des personnels concernés, y compris via des audits d'experts externes si nécessaire.
- Vérifier qu'ils respectent scrupuleusement les droits des personnels, et actionner tous les leviers d'action à notre disposition, y compris juridiques, si ce n'est pas le cas.
- Formuler des propositions d'amélioration permettant à la fois un meilleur confort de travail et de meilleurs résultats.
- Si vous nous donnez un poids suffisant, mettre en place la même gestion des prestations CE qu'au CE de SCE (Orange Business Services) - voir www.lemelleurdesce.com

**Donnez-nous les moyens vous défendre :
plus nous aurons d'élus,
mieux nous pourrions faire valoir vos droits !**

■ Vos candidats CFE-CGC/UNSA

Titulaires	Suppléants
Collège 1 (1.1 à 1.2 - A à C)	
CHAIX Martine - OPFR Toulon BRISAUD Katy - OPFR Toulon	SELLIN Marius - IBNF Paris Archives DA SILVA Thérèse - DSI France Arcueil
Collège 2 (2.3 et D)	
FARIN Corinne - DSI France Arcueil URBAIN Michel - DPS Marseille	DUMENIL Isabelle - Marketing Stratégique Châtillon OTTAVIANI Jeannie - OPFR Toulon
Collège 3 (3.1 à 4.6 - Dbis à G)	
RAPPE Eric - DSI France Arcueil DOUSSON Christophe - R&D Lannion GIRAUD Valérie - R&D Issy D'EPREMESNIL Maxence - R&D Issy MONDOR Thierry - DPS Pessac CATTANEO Jean-Sylvain - DSI Groupe Marseille ALBA Olivier, DSI France Arcueil Orange Village NACHMAN-GHNASSIA Sophie - DT Issy LE BRAS Jean-François - DSI France Arcueil SOURISSEAU Hervé - DSI France Toulouse AUFFRAY Patrick - DSI France Arcueil BAQUIER Dominique - Marketing Châtillon ROUX Jean-Marie - R&D Rennes LEGITIMUS Thierry - IBNF Paris MARCY Hélène - DPS Blagnac BAPPEL Laurent - IBNF Cesson AGOTIOH GABAUD Marie-Hervée - DSI France Arcueil Orange Village LEPRETRE Isabelle - DSI France Lyon	HABAY Annik - DSI France Arcueil BLACHERE Thierry - DSI France Lyon NET Sylvie - IBNF Paris MEURGUES Thierry - R&D Issy RUELLO Yves - R&D Lannion BERTHOMME Xavier - DSI France Montpellier CAMIN Jean-Michel - DPS Pessac FALCON Gilles - R&D Lannion MENIER Françoise - DSI France Vanves HERBAUT Jacques - R&D Issy OZER Marie-Thérèse - IC Paris SINCLAIR Christophe - DSI France Marseille HENRY Jean-Marc - R&D Meylan L'HARIDON Yannick - DSI Groupe Pessac SEREZAT Stéphane - DPS Caen PEGORIER Agnès - IC Paris PUGEAT Luc - R&D Rennes DROUET Céline - Marketing Châtillon

100% des voix seront attribuées à la CFE-CGC

Pourquoi voter CFE-CGC/UNSA ?

La CFE-CGC/UNSA défend l'ensemble du personnel du Groupe France Télécom-Orange, non cadres et cadres, fonctionnaires et salariés. Dans un esprit d'équité, elle s'attache à obtenir pour tous les dispositions les plus avantageuses du droit et des accords d'entreprise.

■ Activités Sociales et Culturelles (ASC)

Dans tous les CE où la CFE-CGC/UNSA sera majoritaire, elle s'engage à mettre en place le Tableau Magique.

La Direction verse aux CE près de 1000 € par personne pour les ASC, hors restauration. Et vous, que touchez vous ?

- Seuls les personnels de SCE (Orange Business Services), où la CFE-CGC/UNSA a la majorité au CE, touchent en moyenne 1000 € par personne. Le Tableau Magique permet à chacun de percevoir ses droits en fonction de sa classification et du nombre d'enfants, sans avance de fonds ni épargne préalable, sans passer par la case CCUES, sans QF inquisiteur et incohérent. **Résultat** : 97% des personnels de SCE bénéficient réellement du CE.

① www.lemelleurdesce.com

■ Dividende et actionnariat salariés

La CFE-CGC/UNSA refuse les dividendes supérieurs aux bénéfices, qui détruisent l'investissement et l'emploi

La CFE-CGC/UNSA est la 1^{ère} organisation syndicale à avoir dénoncé le niveau exorbitant du dividende versé aux actionnaires sous la pression de l'État. En 2009 et 2010, ce dividende supérieur au bénéfice net de l'entreprise, qui puise dans ses réserves pour le payer, est distribué au détriment de l'investissement et de la performance future de l'entreprise.

- En 2011, les autres organisations ont suivi la CFE-CGC/UNSA pour voter contre le dividende à 1,40 € dans les Conseils de surveillance des fonds du Plan d'Épargne Entreprise (PEG). En dépit de leur unanimité, elles n'ont pu inscrire une résolution proposant le dividende à 1 € à l'Assemblée Générale des actionnaires en raison du veto de la Direction. La CFE-CGC/UNSA demande que les règles légales de représentation des personnels actionnaires dans les fonds du PEG soient respectées.

■ Intéressement & participation

La CFE-CGC/UNSA défend l'esprit originel de la participation et de l'intéressement : partager le fruit du travail de tous.

Elle dénonce la baisse régulière de la participation et de l'intéressement versés aux personnels depuis 2008, année où le dividende a atteint le niveau exorbitant de 1,40 € par action.

- Après une bataille technique et juridique, la CFE-CGC/UNSA a obtenu une nouvelle définition des critères d'atteinte des objectifs, pour en éliminer la part non contrô-

lable, et assurer la progressivité de l'intéressement en fonction des résultats

① www.cfecgc-uns-ft-orange.org/participation-interessement-et-actionnariat.

① www.cfecgc-uns-ft-orange.org/economie-et-reglementation-des-telecoms/

■ Restauration

La CFE-CGC/UNSA a récupéré 200 € par personne au CE de SCE.

A France Télécom SA, le budget restauration représente 600 € par personne et par an. Entre 2005 et 2008, la Direction a soustrait quelque 20 millions d'euros appartenant à l'ensemble des comités d'établissements de France Télécom-Orange !

- Au CE de SCE (Orange Business Services), les élus CFE-CGC/UNSA ont assigné la Direction en justice, qui leur a donné raison, et ont ainsi **récupéré 200 € par personne.**

① **Pour récupérer 200 € par personne** : www.cfecgc-uns-ft-orange.org/201106212219/activites-sociales-et-culturelles/pour-recuperer-200-%E2%82%AC-par-personne-battez-vous-avec-nous.html

■ Emploi

La CFE-CGC/UNSA milite activement pour la relocalisation en France des services clients et la ré-internalisation des activités, pour offrir une perspective de carrière à chacun.

27 500 emplois ont été supprimés entre 2005 et 2009, sous la direction de Didier Lombard. Fermetures de sites, mobilités forcées, sous-traitance et délocalisations ont été les mots d'ordre d'une stratégie économiquement et socialement inacceptable. La CFE-CGC/UNSA l'a vigoureusement dénoncée, y compris dans la presse, jusqu'à obtenir le départ définitif de Didier Lombard.

- En avril 2011, la CFE-CGC/UNSA a signé le premier accord GPEC (Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences) depuis la privatisation de l'entreprise, car il met fin aux mobilités forcées. Malheureusement, les 10 000 emplois promis dans le cadre du « nouveau contrat social » d'ici fin 2012 ne seront pas atteints.
- La CFE-CGC/UNSA agit pour obtenir l'obligation de localiser les services clients en Europe (en France, de fait) pour tous les opérateurs utilisant des ressources du patrimoine national (fréquences mobiles, service universel). Elle a saisi le Conseil d'État sur ce thème dans le cadre de l'attribution des licences 4G.

Chaque vote est essentiel. Le 22 novembre, tout dépend de vous.

Si nécessaire, votez par correspondance, mais surtout, votez !



Mieux comprendre l'entreprise pour agir ensemble.

CFE-CGC/UNSA France Télécom-Orange

www.cfecgc-uns-ft-orange.org

www.lemelleurdesce.com

La CFE-CGC/UNSA dit ce qu'elle fait, et prouve ce qu'elle dit : retrouvez sur notre site la version électronique complète de ce document, avec les liens cliquables vers les articles et documents cités : « Nos combats, nos résultats. Preuves à l'appui ! » - <http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/elections-professionnelles-2011/>